

## FORMATION POST-PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES

CRITÈRE 1.6

*Décret n°2018-715 du 03 août 2018 Depuis le 1er janvier 2019, réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un 1er permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire...*

### Les avantages de la formation post-permis pour les conducteurs novices

- **Réduire la durée de la période probatoire**

- Si vous avez obtenu votre permis B en **formation traditionnelle**, la durée de la période probatoire est de **2 ans** au lieu de 3 ans.

Vous obtenez 2 points supplémentaires au bout de la 1ère année et 4 points supplémentaires à la fin de la 2ème année donc 12 points au bout de 2 ans.

- Si vous avez obtenu votre permis B en **apprentissage anticipé de la conduite (AAC)**, la durée de la période probatoire est de **1 an ½** au lieu de 2 ans.

Vous obtenez 3 points supplémentaires au bout de la 1ère année et 3 points supplémentaires 6 mois après donc 12 points au bout d'1 an ½.

- **Rester un conducteur responsable et vigilant**

D'une durée de **7 heures**, la formation s'effectue en **groupe** pour permettre un maximum d'**échanges** sur les **expériences** de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

La formation suscite également chez les conducteurs novices un **processus de réflexion** sur leurs **comportements** au volant et leur perception des **risques** au moment où ils acquièrent de l'expérience donc plus d'assurance, ce qui donne lieu à une **accidentalité** particulièrement élevée, du fait d'une **mauvaise appréciation** des risques.

### Les conditions d'accès à la formation post-permis pour les conducteurs novices

- Être **titulaire** d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1, B) entre le **6ème et 12ème mois** qui suivent son obtention (attention : ni avant, ni après)
- Ne pas avoir commis une **infraction** donnant lieu à retrait de points.

### Sanction de la formation

**Attestation de suivi de formation complémentaire** transmise au Préfet du département du lieu de la formation dans un délai de **15 jours** à compter de la fin de la formation.